

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026 à 20 h

Commune déléguée de TRUTTEMER LE PETIT

14. Subvention exceptionnelle MAM Ô P'TITS LAUKA

Hélène LEPRINCE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association MAM Ô P'TITS LAUKA sollicite la commune déléguée de Truttemer-le-Petit pour une aide exceptionnelle pour les aider dans leurs charges locatives pour cette première année d'exercice.

Une subvention exceptionnelle de 250 euros est proposée.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

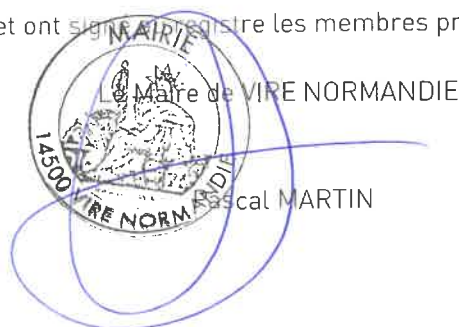
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 250 euros à la MAM Ô P'TITS LAUKA.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	06
Vote Pour	47	06
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Délibération n°2026/04/20/14 du 20 avril 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline		<input checked="" type="checkbox"/>		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier		<input checked="" type="checkbox"/>		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Délibération n°2026/04/20/14 du 20 avril 2026 à 20 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.